

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) À HQD
RELATIVE À L'EXAMEN DU PLAN DIRECTEUR DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE QUÉBEC (TEQ)**

ASPECT 2

PROGRAMME DÉVELOPPEMENT URBAIN DURABLE

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0104](#), p. 8;
 - (ii) Dossier R-3740-2010, pièce [B-1, HQD-8, doc. 8](#), p. 48;
 - (iii) Dossier R-3740-2010, pièce [B-1, HQD-8, document 8, Annexes](#), p. 9, Tableau A-5 : Impacts énergétiques – Période 2003-2015 (GWh ajoutés);
 - (iv) Dossier R-3854-2013, pièce [B-0036](#), p. 33, Tableau A-3 : Impacts énergétiques, 2003-2014 (GWh ajoutés);
 - (v) Rapport annuel 2016, Suivi des interventions en efficacité énergétique, pièce [HQD-07, document 3](#), p. 8;
 - (vi) Rapport annuel 2017, Suivi des interventions en efficacité énergétique, pièce [B-0050](#), p. 8;
 - (vii) Dossier R-4057-2018, pièce [B-0026](#), p. 10.

Préambule :

- (i) Hypothèses relatives à la mesure 67.19 *Développement urbain durable*.
- (ii) « En 2009 et 2010, le Distributeur a contribué, dans le cadre de PISTE, au projet de DUD Cité Verte à Québec. D'autres promoteurs de projets de DUD demandent l'implication du Distributeur pour le volet énergétique de leur projet.

Pour répondre à cette demande et soutenir le marché, le Distributeur entend lancer, dès 2011, un nouveau programme de Soutien à l'optimisation énergétique de projets de développement urbain durable. »

Le tableau suivant, présentant les impacts prévus pour le programme DUD est extrait de la référence (iii) déposée en 2010 :

Impacts énergétiques en GWh prévus					
	2011	2012	2013	2014	2015
Soutien aux projets DUD	2	6	8	12	14

Le tableau suivant, présentant les impacts réels (R), anticipés (A) et prévisionnels (P), pour le programme DUD, est extrait de la référence (iv) déposée en 2013 :

Impacts énergétiques en GWh prévus				
	2011(R)	2012(R)	2013(A)	2014(P)
Soutien aux projets DUD	0	0	0	0

(v) « *Soutien aux projets DUD (-2 GWh) : Un promoteur a décidé de reporter en 2017 la construction de certaines phases de son projet, d'où des investissements moindres que prévu (-1 M\$).* »

(vi) « *Retard dans la construction des bâtiments du projet Faubourg du Moulin dans le cadre du programme Soutien aux projets DUD, ce qui explique des investissements moindres (-1,1 M\$).* »

(vii) « *En 2019, le programme Développement urbain durable se poursuit avec quelques projets majeurs et innovateurs en cours d'analyse, toujours afin de susciter la création d'éco-quartiers.* ».

Demandes :

- 1.1 Veuillez présenter dans un tableau les projets réalisés dans le cadre du programme DUD depuis sa création en 2011 (références (iii) à (vi)), notamment le nombre de projets, les charges, investissements, montants totaux dépensés et impact énergétique obtenu.
- 1.2 Veuillez indiquer le nombre de projets ayant passé du stade de l'analyse au stade de la mise en œuvre, sur la période 2011-2018. Veuillez élaborer, le cas échéant.
- 1.3 Veuillez expliquer si les hypothèses à l'origine du programme en 2011 (références (i) et (ii)) demeurent assez robustes pour justifier le maintien de son offre à l'horizon 2023.
- 1.4 Veuillez élaborer sur les travaux réalisés par HQD, permettant de prendre pour hypothèse que les économies brutes sont égales aux économies nettes (référence (i), donc qu'il n'y a pas d'effet d'entraînement, de bénévolat ou d'opportunisme pour la mesure 67.19.

- 2. Références :**
- (i) Pièce [B-0018](#), p. 1 et p. 5;
 - (ii) Pièce [C-HQD-0016](#), p. 2-3.

Préambule :

Le tableau suivant, présentant la ventilation annuelle des prévisions de réduction de la consommation énergétique en GJ des mesures 3 *Soutenir les promoteurs immobiliers pour planifier et réaliser des projets* (écoquartier, revitalisation, requalification) et 67.19 *Projets urbains innovants* est extrait de la référence (i) :

Mesures (Porteur)	Prévision de réduction de la consommation énergétique (GJ)					Total 2018- 2023
	2018-2019	2019-2020	202-2021	2021-2022	2022-2023	
3 (TEQ)	0	0	0	0	0	0
67.19 (HQD)	5 400	5 400	5 400	5 400	5 400	27 000

(i) « Demandes :

1.1 Veuillez indiquer si HQD et TEQ ont procédé à un examen conjoint de leurs offres de programmes respectives afin d'éliminer les doublons, outre l'élimination dont il est question à la référence (i), compte tenu de l'étroite collaboration dont il est fait mention en référence (ii). Le cas échéant, veuillez énumérer les programmes ayant été éliminés ou amendés afin d'éviter les doublons.

Réponse :

TEQ est responsable tant de l'élaboration que de la gouvernance intégrée du Plan directeur. La contribution du Distributeur a consisté à fournir les informations demandées pour les mesures sous sa responsabilité.

Des travaux avec TEQ sont prévus pour s'assurer de l'intégration de certaines offres notamment pour la clientèle visée par les programmes de Rénovation énergétique – MFR.

Le Distributeur précise que pour les programmes sous sa responsabilité, il s'assure de s'attribuer uniquement les économies d'énergie qu'il a influencées. » [nous soulignons]

Demandes :

- 2.1 Veuillez indiquer si HQD et TEQ ont prévus des travaux en vue de s'assurer qu'il n'y a pas de chevauchement entre la mesure 3 *Soutenir les promoteurs immobiliers pour planifier et réaliser des projets* (écoquartier, revitalisation, requalification) et la mesure 67.19 *Projets urbains innovants* à la référence (i), comme c'est le cas pour les programmes concernant les ménages à faible revenu (référence (ii)).
- 2.2 Veuillez préciser si un même projet peut être admissible aux deux mesures. Le cas échéant, veuillez indiquer la manière dont les économies d'énergie seraient partagées et comptabilisées entre TEQ et HQD.

PROGRAMMES SENSIBILISATION MIEUX CONSOMMER ET RÉSIDENTIEL
PROGRAMME MIEUX CONSOMMER
(MESURES 47.7 ET 47.8 DU PLAN DIRECTEUR 2018-2023)

- 3. Références :**
- (i) Décision [D-2018-025](#), p. 152-153;
 - (ii) Pièce [A-0049](#), p. 7-10;
 - (iii) Pièce [C-HQD-0027](#), p. 24;
 - (iv) Rapport annuel 2016 d'HQD, p. [HQD-07-03](#), p. 7, Tableau 1 : Suivis énergétique et budgétaire – 2016;
 - (v) Rapport annuel 2017 d'HQD, pièce [B-0050](#), p. 7, Tableau 2 : Suivis énergétique et budgétaire 2017;
 - (vi) Pièce [A-0049](#), p. 27, Tableau A-3 : Impacts énergétiques 2017-2019 (GWh ajoutés et MW totaux);
 - (vii) Pièce [C-HQD-0027](#), p. 27;
 - (viii) Pièce [C-HQD-0027](#), p. 27;
 - (ix) Site internet de Ressources naturelles Canada, Page [Energy Star pour les produits](#), consultée le 22 janvier 2019;
 - (x) Site internet de Transition Énergétique Québec, [Cadre normatif Réno-Climat](#), p. 18.

Préambule :

À la référence (i), la Régie indique : « [550] [...] *la Régie a examiné avec attention les prétentions du Distributeur quant aux économies d'énergie générées par les activités de promotion et de sensibilisation, particulièrement celle à l'effet que le regroupement de ces activités agissaient comme un effet de levier. Interrogé à quantifier cet effet ou à savoir s'il avait été mesuré, le Distributeur ne peut y répondre précisément. L'effet de levier invoqué par le Distributeur n'est pas démontré à l'aide d'études ou d'analyses. [...]*

[552] *Par ailleurs, dans le contexte où les interventions du Distributeur en efficacité énergétique sont appelées à faire partie d'un ensemble qui devra être coordonné avec le plan directeur de TEQ, la Régie s'interroge sur la pertinence de continuer d'investir dans de telles évaluations séparément et uniquement du point de vue du Distributeur.*

[553] *Le portrait d'ensemble des programmes de promotion du Distributeur n'a pas rassuré la Régie quant à de possibles problèmes de chevauchement entre eux, mais aussi avec ceux d'autres organismes des gouvernements fédéral, provincial ou d'entreprises privées qui peuvent conduire à une surévaluation des impacts énergétiques réels, si l'impact de chaque programme est évalué séparément et qu'ils sont additionnés. [...]*

[556] Ainsi, la Régie a posé plusieurs questions pour tenter de comprendre les objectifs précis, les différences et les chevauchements possibles entre les nombreux programmes de promotion et de sensibilisation du Distributeur mentionnés dans la preuve. Les réponses reçues ont dressé un portrait de moins en moins clair de la situation. [...]

[558] La Régie souhaite que le plan directeur attendu de TEQ permette de clarifier ces questions. »
 [notes de bas de page omises] [nous soulignons]

À la référence (ii) HQD indique : « *Le volet Sensibilisation Mieux consommer regroupe les outils Diagnostic résidentiel – Mieux consommer (DRMC), Service Comparez-vous (CV) et Portrait de ma consommation disponibles sur l’Espace client ainsi que les activités de Sensibilisation intégrée.* [...]

La Sensibilisation intégrée [...] regroupe différentes activités soit, l’optimisation et la bonification du Site Web Mieux consommer (isolation, calfeutrage, etc.), les outils ou calculatrices, le test Les bons réflexes, la Valise pédagogique 00Watt, les offres partenaires et les campagnes de sensibilisation générale. [...]

Programmes spécifiques Mieux consommer
 Éclairage [...]

Fenêtres et portes fenêtres [...]
le Distributeur limite ses activités à des ajustements de la section réservée aux fenêtres et portes-fenêtres sur son Site Web Mieux consommer, à des conseils dans son infolettre résidentielle et à des messages promotionnels sur les médias sociaux.

Piscines efficaces [...]
 De plus, en mai 2018, un fort achalandage de la section allouée spécifiquement à ce programme sur le Site Web Mieux consommer a été observé, ce qui semble s’expliquer par la campagne annuelle en cours. » [nous soulignons]

Le tableau suivant est extrait des références (iii) à (vi) :

Impact énergétique du programme Sensibilisation Mieux Consommer (mesure 47.7 du Plan directeur de TEQ) et sa sous-composante Sensibilisation intégrée (GWh)						
<i>Sensibilisation Mieux Consommer (réf. (iv) à (vi))</i>	2016	2017	2018			
	88	93	58,3 ¹			
<i>Sensibilisation intégrée (réf. (iii))</i>	Économies totales, incluant DRMC et CV			Économies nettes sans DRMC ni CV		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Total	101,2	107,6	74,9	82,0	86,6	60,6

Note 1) impact anticipé lors du dépôt du dossier tarifaire R-4057-2018.

Pour les années 2016, 2017 et 2018, les économies d'énergie rapportées pour la sous-composante *Sensibilisation intégrée* avec DRMC et CV sont supérieures aux économies d'énergie du programme *Sensibilisation Mieux Consommer* dans son ensemble.

À la référence (vii), HQD indique : « 2. *La part de l'influence de la Sensibilisation intégrée a crû de façon importante avec l'enrichissement du questionnaire et les révisions des méthodes de calcul. L'impact global est toutefois similaire.* »

À la référence (viii), SOM indique : « *Il est recommandé de poursuivre la Sensibilisation intégrée, car les économies attribuables à Hydro-Québec et à l'influence des campagnes et des outils sont importantes. De plus, l'abandon des efforts pourrait avoir un impact à la baisse sur l'effet des communications générales après un certain temps.* [...] »

1. Il est possible que la pénétration de certains produits soit très avancée, rendant l'attribution d'économie d'énergie de plus en plus difficile au cours des prochaines années (3 à 5 ans), notamment les appareils Energy Star. »

À la référence (ix), Ressources naturelles Canada inclut une page *Energy Star* à son site internet.

La référence (x) présente le cadre normatif du programme Réno-Climat de TEQ, lequel associe l'octroi de subventions pour des portes et fenêtres à leur homologation *Energy Star*.

Demandes :

- 3.1 Veuillez justifier que l'impact énergétique du programme *Sensibilisation Mieux Consommer* (référence (ii)) semble être inférieur à celui de certains sous-composante du programme, tel que l'indique le tableau produit en préambule à partir des références (iii) à (vi).
- 3.2 Considérant les liens entre les différents volets du programme *Mieux Consommer* (mesure 47.8 du Plan directeur), et le programme *Sensibilisation intégrée* (mesure 47.7 du Plan directeur) à la référence (ii), veuillez élaborer sur le chevauchement apparent entre ces deux programmes, identifié en préambule (référence (i)).
- 3.3 Aux références (ix) et (x), d'autres intervenants en efficacité énergétique, dont Ressources naturelles Canada et TEQ, promeuvent ou subventionnent les produits *Energy Star*. Veuillez préciser la manière dont ces interventions externes à HQD sont traitées dans les sondages de suivi des activités de sensibilisation d'HQD (référence (iv)).

3.4 Dans le cadre des évaluations périodiques de l'impact énergétique des programmes de sensibilisation proposés par HQD, veuillez expliquer la manière dont HQD s'assurera de distinguer, par mesure, volet, sous-volet ou initiative, les variations dues :

- à l'évolution des moyens mis en œuvre (ex. budget ou modalités du programme);
- aux effets extérieurs aux programmes, par exemple, les programmes de sensibilisation de TEQ; et
- celles dues aux changements de méthodes de mesure, telles qu'illustrées à la référence (vii).

4. **Références :**
- (i) Rapport annuel 2016 d'HQD, Pièce [HQD-07-03](#), p. 5-6;
 - (ii) Pièce [C-HQD-0016](#), p. 7-8;
 - (iii) Dossier Suivi D-2011-028, pièce [Rapport Technosim - Potentiel technico-économique d'économie d'énergie électrique au Québec. Secteurs résidentiel, commercial et institutionnel \(CI\) et agricole. Mise à jour 2010, rapport technique présenté à Hydro-Québec Distribution, p. 14;](#)
 - (iv) Pièce [C-ACEFO-0025](#), p. 16-17.

Préambule :

(i) « Avec la fin du PGEÉ au 31 décembre 2015, le Distributeur a décidé de ne plus appliquer de redressements historiques aux résultats de ses programmes à la suite du dépôt d'évaluations, et ce, même si des économies supplémentaires peuvent être comptabilisées pour certaines années antérieures. Ainsi, la dernière évaluation du programme Produits Mieux consommer – Éclairage Résidentiel démontre que les résultats de 2013 et de 2014 auraient pu être redressés respectivement de 28 GWh et 56 GWh grâce à la transformation de marché attribuable à Hydro-Québec. Même si le Distributeur ne fera plus de redressements historiques de ses résultats, les évaluations permettront, au besoin, d'effectuer :

- une mise à jour des hypothèses de calcul des programmes pour les années futures;
- des redressements dans l'année en cours, comme dans le cas des résultats 2016 du programme Produits Mieux consommer – Éclairage Résidentiel. » [nous soulignons]

(ii) « 2.2 Veuillez élaborer sur l'approche prévue par HQD pour modifier les hypothèses de calcul des différents programmes afin de tenir compte des résultats d'évaluation. Veuillez notamment préciser le moment où ces ajustements sont prévus.

Réponse :

Le Distributeur apportera les ajustements nécessaires aux résultats de l'année évaluée pour tenir compte des résultats d'évaluation. S'il maintient l'offre du programme évalué, il prendra en compte les nouvelles hypothèses tant dans sa prévision énergétique que dans le suivi des résultats des années futures. »

(iii) « *Le gain énergétique associé à certaines mesures est parfois plus difficile à établir. C'est notamment le cas pour la majorité des mesures reliées au comportement des utilisateurs. Ces mesures comportementales présentent habituellement un gain variable d'un individu à un autre qui peut même se traduire dans certains cas en hausse de consommation plutôt qu'en économie [10,13]. Certaines mesures comportementales sont traitées dans le calcul du potentiel d'économie d'énergie. [...] Il est important de souligner que les gains rattachés à ces mesures ont un caractère moins permanent que celui des mesures reliées à l'implantation d'appareils ou d'accessoires et sont sujettes à une durée de vie plus courte.* » [nous soulignons]

(iv)

**Résultats des programmes et interventions en EÉ, secteur résidentiel
 HQ Distribution, 2013-2017**

TABLEAU HQD-3

	2013	2014	2015	2016	2017	moyenne 2015-2017
Économies d'énergie en GWh						
Prévues	156	174	185	156	138	159,7
Réelles	220	225	177	201	200	192,7
Réelles / prévues en %	141 %	129 %	95,7 %	128,8 %	144,9 %	120,7 %
Coûts totaux en M\$						
Prévus	46	33	32	25	17,1	24,7
Réels	30	45	17	11	6,5	11,5
Réels / prévus en %	65,2 %	136 %	53,1 %	44 %	38 %	46,6 %
Coûts unitaires en ¢/kWh						
Prévus	29,5	19,0	17,3	16,0	12,4	15,5
Réels	13,6	20,0	9,6	5,5	3,25	6,0
Réels / prévus en %	46,1 %	105 %	55,5 %	34,4 %	26,2 %	38,5 %

« *En conclusion, au cours des 5 dernières années, HQD a significativement dépassé ses prévisions d'économies d'énergie dans tous ses programmes, sauf ceux destinés aux MFR, et ce, tout en ne dépensant qu'une portion, fortement décroissante, des budgets autorisés.*

L'ACEFO recommande que, pour l'année 2019, le budget soumis par HQD soit ajusté à la baisse pour refléter un ratio \$ / kWh qui s'inscrit dans le prolongement de la tendance constatée au cours des 5 dernières années. »

Demandes :

4.1 Les références (i) et (ii) semblent indiquer qu'HQD n'applique plus de redressements historiques aux résultats de ses programmes, ni à la hausse, ni à la baisse, à la suite du dépôt d'évaluations de l'impact de ses mesures, depuis 2016. Veuillez confirmer ou infirmer et veuillez élaborer.

- 4.2 Dans la perspective du suivi des résultats du PGEE d'HQD, veuillez indiquer si la pratique de ne pas procéder à un redressement historique des résultats du PGEE, à la suite des évaluations des mesures, est toujours appropriée (références (i) et (ii)).
- 4.3 Considérant les références (ii) et (iii), veuillez élaborer sur la façon dont HQD prend en compte les durées de vie des différentes mesures de son PGEE et ajuste, en conséquence, l'impact énergétique en découlant.
- 4.3.1 Veuillez élaborer plus particulièrement sur le traitement de la durée de vie des mesures de sensibilisation et sa relation avec les résultats des tests de rentabilité des mesures d'HQD.
- 4.4 La référence (iv) semble indiquer une diminution des coûts unitaires prévus et réels des interventions en efficacité énergétique implantées dans le secteur résidentiel, sur la période 2013-2017. Veuillez élaborer sur cette observation en tenant compte, notamment, du principe qui veut que les mesures les plus abordables ou rentables soient mises en œuvre en premier, dans le domaine de l'efficacité énergétique.
- 5. Références :**
- (i) Pièce [C-HQD-0016](#), p. 8;
 - (ii) Pièce [A-0049](#), p. 9;
 - (iii) Pièce [C-HQD-0027](#), p. 27;
 - (iv) Pièce [C-RNCREQ-0021](#), p. 19.

Préambule :

(i) « *En effet, les prévisions budgétaires et énergétiques (nombre de participants ou projets, gain unitaire, effets de marché) pour les années 2018-2023 sont basées sur les informations disponibles au moment de la préparation du Plan directeur, soit au printemps 2018. Ces prévisions ont été extrapolées sur les 4 années suivantes démontrant ainsi l'intention du Distributeur de maintenir ses efforts sur l'horizon du Plan directeur. Le Distributeur soutient que les prévisions apparaissant dans les compléments de preuve (B-0068 et B-0104) constituent une juste appréciation des économies d'énergie électrique qu'il prévoit générer sur cet horizon sachant que des modifications peuvent être requises annuellement pour s'adapter à l'évolution du marché et des technologies, notamment. Ainsi, le Distributeur considère qu'une actualisation des informations présentées dans ces compléments ne changerait pas les conclusions que pourrait tirer la Régie sur la capacité du plan à atteindre les cibles, ni sur la valeur des programmes du Distributeur.* » [nous soulignons]

(ii) « *Éclairage [...]*

Le Distributeur a réalisé en 2016 un suivi du marché de l'éclairage efficace afin de mettre à jour l'évaluation de la transformation de marché de l'éclairage résidentiel (2013-2015). Cette étude vise à faire le suivi des ventes depuis 2015 ainsi que le suivi des technologies et des produits d'éclairage. Elle devrait permettre d'évaluer la persistance de l'influence d'Hydro-Québec sur le

marché et permettre ainsi au Distributeur d'adapter ses promotions à la nouvelle réalité du marché de l'éclairage.

Fenêtres et portes fenêtres [...]

Étant en attente des conclusions de l'étude sur la transformation de marché de ce produit, laquelle devrait être disponible au début de l'année 2019, le Distributeur limite ses activités à des ajustements de la section réservée aux fenêtres et portes-fenêtres sur son Site Web Mieux consommer, à des conseils dans son infolettre résidentielle et à des messages promotionnels sur les médias sociaux. »

(iii) « *La Sensibilisation intégrée ne devrait pas négliger les mesures qui génèrent encore le plus d'économies (thermostats, appareil EnergyStar, isolation, température, durée des douches). [...]*

Il est possible que la pénétration de certains produits soit très avancée, rendant l'attribution d'économie d'énergie de plus en plus difficile au cours des prochaines années (3 à 5 ans), notamment les appareils Energy Star. » [nous soulignons]

(iv) « *Certes, la sensibilisation est indispensable, mais elle n'est pas une fin en soi, elle est précurseur à l'action. Ainsi, un portefeuille équilibré d'interventions en efficacité énergétique doit comporter à la fois des mesures de sensibilisation et des mesures de soutien à l'action. Le RNCREQ est d'avis que des efforts plus importants de la part de HQD sont nécessaires en matière de soutien à l'action sur la durée du Plan directeur. Ces efforts accrus sont d'autant plus requis que, pour les motifs énoncés ci-haut, le RNCREQ juge que le Plan directeur n'atteint pas la cible en efficacité énergétique fixée par le gouvernement. »*

Selon HQD, des modifications aux programmes d'HQD peuvent être requises annuellement pour s'adapter à l'évolution du marché et des technologies, afin de rencontrer les économies d'énergie électrique qu'il prévoit générer sur l'horizon du Plan directeur (référence (i)). Les suivis des activités de sensibilisation ou de transformation du marché par HQD pourraient conduire celui-ci, éventuellement, à réviser l'impact énergétique des activités de sensibilisation, sur l'horizon du Plan directeur (références (ii) et (iii)).

Demande :

5.1 Considérant le contexte en préambule, veuillez indiquer si l'approche proposée par RNCREQ pourrait être incluse au sein des programmes existants d'HQD. Veuillez élaborer.

SUIVIS DES PROGRAMMES DU DISTRIBUTEUR

- 6. Références :**
- (i) Dossier R-4057-2018, pièce [B-0026](#), p. 30;
 - (ii) Rapport annuel 2017, pièce [B-0050](#), p. 7 et 9;
 - (iii) Pièce [C-HQD-0016](#), p. 8;
 - (iv) Pièce [C-HQD-0016](#), p. 7 à 8.

Préambule :

À la référence (i), au tableau de la page 30, HQD présente les hypothèses de calcul 2019 de son PGEÉ. Le nombre d'unités ou projets, les gains unitaires moyens nets, l'impact énergétique et les effets de distorsion (effet d'entraînement, taux de bénévolat et taux d'opportunisme) sont indiqués pour chaque programme, volet et sous-volet.

Aux tableaux des pages 25 et 26 de la même référence, HQD présente les budgets de son PGEÉ par programme et volet (réels, anticipés et prévus). Le même type de présentation est retenue au tableau de la page 27 pour résumer les impacts énergétiques nettes. Les effets de distorsion n'y sont pas présentés.

À la référence (ii), HQD présente les résultats de son PGEÉ en 2017. À la page 7, HQD présente dans le même tableau, un Suivi énergétique et budgétaire comparant la prévision et le réel des économies nettes, budget de charges, budget des investissements et budget total, notamment, par programme et volet. Les effets de distorsion ne sont pas présentés.

À la page 9 de la même référence, HQD indique :

« La participation moindre que prévu au programme Renovation énergétique MFR a entraîné des investissements (-1,5 M\$) et des économies d'énergie plus faibles de l'ordre de 1 GWh.

Pour le marché affaires, le Distributeur comptabilise des économies d'énergie de 321 GWh, soit 34 GWh de plus que prévu. Cet écart s'explique principalement par : [...]

- *Offre intégrée en efficacité énergétique pour les bâtiments - OIEÉB 17 (+12 GWh) : En 2017 moins de projets ont été réalisés mais ceux-ci étaient de plus grande envergure, d'où des investissements moindres (-1,6 M\$);*
- *Offre intégrée en efficacité énergétique systèmes industriels - OIEÉSI 20 (+17 GWh) : L'écart s'explique par des économies beaucoup plus importantes que prévu pour les projets du volet Modernisation - Grandes industries, lesquelles sont contrebalancées en partie par le volet Mesures prescriptives - Petites et moyennes industries dont les projets sont de moindre envergure que prévu. Ceci explique que les investissements requis sont inférieurs aux prévisions (-1,5 M\$). »*

La référence (ii) montre que les variations du nombre de participants et des économies unitaires peuvent faire varier les impacts énergétiques totaux et les budgets requis totaux. Toutefois, cette référence (ii) montre aussi que la relation entre ces différentes variables n'est pas linéaire. Dans

certain cas, un nombre moindre de projets conduit à une hausse de l'impact énergétique total, accompagnée d'une baisse du budget. Dans d'autres cas, une baisse des participants entraîne une baisse du budget et des impacts.

À la référence (iii) HQD indique : « *La correspondance (B-0065) accompagnant le dépôt du complément de preuve apporte des précisions sur l'information fournie dans ce complément. En effet, les prévisions budgétaires et énergétiques (nombre de participants ou projets, gain unitaire, effets de marché) pour les années 2018-2023 sont basées sur les informations disponibles au moment de la préparation du Plan directeur, soit au printemps 2018. Ces prévisions ont été extrapolées sur les 4 années suivantes démontrant ainsi l'intention du Distributeur de maintenir ses efforts sur l'horizon du Plan directeur. Le Distributeur soutient que les prévisions apparaissant dans les compléments de preuve (B-0068 et B-0104) constituent une juste appréciation des économies d'énergie électrique qu'il prévoit générer sur cet horizon sachant que des modifications peuvent être requises annuellement pour s'adapter à l'évolution du marché et des technologies, notamment. Ainsi, le Distributeur considère qu'une actualisation des informations présentées dans ces compléments ne changerait pas les conclusions que pourrait tirer la Régie sur la capacité du plan à atteindre les cibles, ni sur la valeur des programmes du Distributeur.* »

À la référence (iv) HQD indique : « *Le Distributeur apportera les ajustements nécessaires aux résultats de l'année évaluée pour tenir compte des résultats d'évaluation. S'il maintient l'offre du programme évalué, il prendra en compte les nouvelles hypothèses tant dans sa prévision énergétique que dans le suivi des résultats des années futures.* » [nous soulignons]

Demandes :

- 6.1 Veuillez confirmer que les prochaines évaluations des programmes seront ventilées par sous-volet, sous-mesure ou initiative, composant les programmes globaux d'HQD. Sinon, veuillez expliquer.
- 6.2 Considérant que la Régie aura à approuver au présent dossier les programmes, volets et sous-volets d'HQD, veuillez commenter la possibilité qu'HQD présente dans ce dossier une fiche par sous-volet, dans laquelle la Régie serait en mesure d'apprécier pour chaque sous-volet, les impacts des variations de la participation, des paramètres (par exemple, les effets de distorsion suite à une évaluation) et des coûts (référence (i) et (ii)).
- 6.3 Considérant les affirmations d'HQD aux références (iii) et (iv), veuillez indiquer la manière dont HQD compte procéder pour modifier son offre de programme sur l'horizon du Plan directeur. Veuillez élaborer sur les modalités envisagées par HQD dans les cas où ces modifications annuelles :
 - 6.3.1. seraient liées à une variation de la participation prévue;
 - 6.3.2. seraient liées à une variation des paramètres provenant des dernières évaluations des programmes (volets et sous-volets), notamment, dans la mesure où ces variations ne déclencheraient pas des modifications aux modalités des programmes.

- 7. Références :**
- (i) Dossier R-4011-2017, pièce [B-0041](#), p. 26;
 - (ii) Rapport annuel 2017, pièce [B-0067](#), p. 18 et 21;
 - (iii) Rapport annuel 2016, pièce [HQD-07-03](#), p. 7;
 - (iv) Rapport annuel 2016, pièce [HQD-07-03](#), p. 6;
 - (v) Pièce [C-HQD-0016](#), p. 7 à 8;
 - (vi) Dossier R-4057-2018, pièce [B-0026](#), p. 30.

Préambule :

À la référence (i), au tableau B-1 de la page 26, HQD présente les hypothèses de calcul 2018 de son PGEÉ. Pour le programme piscines efficaces, HQD prévoit 32 890 unités, avec un gain unitaire moyen net de 1313 kWh par an, pour un impact énergétique total de 43 GWh ajoutés nets.

À la référence (ii), SOM présente le rapport de suivi du programme piscines efficaces, pour l'année 2016. Au Tableau 4-2 de la p. 18, SOM indique que le nombre total d'unités influencées est 32 890. Au Tableau 4-5 de la p. 21, SOM indique que les économies totales sont de 43,2 GWh. Le rapport entre ces deux données correspond à un gain unitaire moyen net de 1313 kWh, pour l'année 2016.

À la référence (iii), HQD présente le Tableau 1 : Suivi énergétique et budgétaire 2016.

À la référence (iv), HQD indique : « *Même si le Distributeur ne fera plus de redressements historiques de ses résultats, les évaluations permettront, au besoin, d'effectuer :*

- *une mise à jour des hypothèses de calcul des programmes pour les années futures ;*
- *des redressements dans l'année en cours, comme dans le cas des résultats 2016 du programme Produits Mieux consommer – Éclairage Résidentiel.* » [nous soulignons]

À la référence (v) HQD indique : « *Le Distributeur apportera les ajustements nécessaires aux résultats de l'année évaluée pour tenir compte des résultats d'évaluation. S'il maintient l'offre du programme évalué, il prendra en compte les nouvelles hypothèses tant dans sa prévision énergétique que dans le suivi des résultats des années futures.* » [nous soulignons]

À la référence (vi), au tableau B-1 de la page 30, HQD présente les hypothèses de calcul 2019 de son PGEÉ. Pour le programme piscines efficaces, HQD prévoit 31 868 unités, avec un gain unitaire moyen net de 1255 kWh par an, pour un impact énergétique total de 40 GWh ajoutés nets.

Demandes :

7.1 Veuillez confirmer que, pour le programme piscines efficaces, les hypothèses de calcul retenues par HQD, dans son PGEÉ pour l'année 2018 à la référence (i), correspondent aux résultats observés pour l'année 2016, dans l'étude réalisée par SOM en 2017, à la référence (ii).

7.1.1. Le cas échéant, veuillez indiquer si cette pratique, soit l'utilisation des résultats observés pour un programme à l'année *n* comme hypothèse de calcul pour

- l'année $n+2$, est appliquée par HQD pour chaque programme, volet et sous-volet de son PGEÉ.
- 7.1.2. Le cas échéant, veuillez indiquer sur quelles bases HQD a modifié les hypothèses de calcul du programme piscines efficaces, à l'année 2019 (référence (vi), par rapport à l'année 2018 (référence (i))).
- 7.2 Veuillez indiquer si les résultats de l'évaluation du programme piscines efficaces, sur l'année 2016 (référence (ii)), ont été utilisés par HQD pour établir le Suivi énergétique et budgétaire 2016 (référence (iii)).
- 7.2.1. Le cas échéant, veuillez concilier ce constat avec l'affirmation d'HQD, à la référence (iv), relative à l'utilisation des évaluations pour permettre un redressement de l'année en cours.
- 7.3 Considérant les affirmations d'HQD aux références (iv) et (v), veuillez indiquer si, de façon systématique pour chaque programme, volet et sous-volet de son PGEÉ, HQD utilise les résultats d'évaluation de programmes pour une année n , dans le cadre du suivi énergétique et budgétaire, présenté au cours de l'année $n+1$ par HQD lors du dépôt de son rapport annuel de l'année n devant la Régie de l'énergie.
- 8. Références :**
- (i) Pièce [C-HQD-0016](#), p. 7;
 - (ii) Pièce [A-0025](#), p. 29 à 30;
 - (iii) Pièce [C-GI-0014](#), p. 1 et 2;
 - (iv) [Loi sur la Régie de l'énergie](#) (RLRQ c. R-6.01), article 85.41.

Préambule :

À la référence (i), HQD présente le tableau R-2.1 : Calendrier des évaluations de programmes du Distributeur pour les années 2018 et 2019. Il ajoute que « *Par la suite, le Distributeur effectuera, dans l'année en cours, une planification pour l'année suivante, et ce, comme il le fait depuis plusieurs années.* ». [nous soulignons]

Aux références (ii) et (iii) Énergir et Gazifère, présentent leur calendrier d'évaluation des programmes du PGEÉ prévus pour la période couverte par le Plan directeur (2018 à 2023).

L'article 85.41 de la référence (iv) indique : « 85.41. *Le plan directeur prévu par la Loi sur Transition énergétique Québec (chapitre T-11.02) est soumis à la Régie afin qu'elle approuve les programmes et les mesures qui sont sous la responsabilité des distributeurs d'énergie ainsi que l'apport financier nécessaire, réparti par forme d'énergie, à la réalisation de ceux-ci. La Régie peut approuver ces éléments avec ou sans modifications. Il en est de même pour toute révision de ce plan.* » [nous soulignons]

Demande :

- 8.1 Veuillez produire une prévision de calendrier des évaluations 2018-2023 pour chacun des programmes, volets et initiatives d’HQD, semblable à ceux des références (ii) et (iii).